

## **Du champ au consommateur : tous mobilisés pour développer le soja charté Soja de France**

**Pour la 1<sup>ère</sup> année, plus de 20 000 tonnes de soja certifié dans le Sud-Ouest**

Paris, le 14 mars 2019 – Culture agroécologique qui mise sur la proximité, la durabilité et la compétitivité, le soja français est en plein essor ! Dans le Sud-Ouest, berceau historique de la culture, ce sont plus de 220 000 tonnes de graines récoltées et 82 000 hectares cultivés en 2018. Tous les acteurs de la filière, semenciers, agriculteurs, éleveurs, collecteurs, transformateurs, et distributeurs, se mobilisent pour développer la Charte Soja de France et valoriser les atouts du soja français. Avec cette charte, la culture et les produits de soja certifié sont garantis sans OGM, d'origine France, tracés et durables. L'objectif ? Produire 650 000 tonnes de graines de soja en France d'ici 2025 pour répondre à la demande croissante des filières animales de qualité. L'enjeu est aussi de répondre aux attentes sociétales et environnementales. Pour présenter cette démarche, l'usine SOJALIM (65) ouvre aujourd'hui ses portes.

### **Charte Soja de France : cultiver les spécificités du soja français**

Non OGM, le soja français mise sur la durabilité, la traçabilité et la proximité pour se démarquer. Pour pérenniser l'offre française, la filière développe la Charte Soja de France, fruit d'un travail collectif réunissant semenciers, producteurs, collecteurs, transformateurs et industriels. Avec cette Charte, la filière souhaite accroître et sécuriser la production de protéines végétales en France destinées à notre élevage. Actuellement, ce sont encore 500 000 tonnes de tourteau de soja non-OGM qui sont importées pour satisfaire les besoins de la filière. Des importations issues de productions de soja dont on ne maîtrise pas l'origine, l'impact sur la déforestation et sur le climat. L'objectif est ambitieux : produire 650 000 tonnes de soja charté Soja de France à l'horizon 2025 pour les substituer à ce soja d'importation. Développer le soja français permet de diversifier l'alimentation des animaux, un élément essentiel pour leur santé. En garantissant une alimentation animale plus saine et locale, la Charte Soja de France répond aussi à la demande des consommateurs pour une alimentation de qualité.

### **Une production locale pour un soja durable**

Inaugurée en 2017, l'usine de trituration de graines de soja SOJALIM intègre pleinement la Charte Soja de France. Grâce à son implantation à Vic-en-Bigorre, l'objectif est de valoriser durablement les graines de soja non OGM produites dans la région Sud-Ouest en s'appuyant notamment sur la Coopérative Euralis et les filières animales régionales. Plus de 600 agriculteurs de la région se sont engagés en 2018 dans la Charte Soja de France et plus de 12 000 tonnes de graines chartées sont transformées par Sojalim. Les productions issues de l'usine sont destinées aux filières volailles, porcs, lait et bovins viande de qualité locales. Développer le soja français, c'est aussi capitaliser sur ses nombreux atouts agronomiques et environnementaux : sa capacité à fixer l'azote de l'air et donc l'absence d'engrais azotés pour le cultiver ; sa robustesse face aux ravageurs et aux maladies permettant de le cultiver avec peu ou sans protection ; son rôle dans les rotations et ses bénéfices sur la culture suivante cultivée avec moins d'engrais et des rendements plus stables.



l'Interprofession des huiles et protéines végétales

#### A propos de Terres Univia

Terres Univia est l'interprofession des huiles et protéines végétales. Sa mission : mettre en oeuvre une ambition française avec toujours plus de souveraineté alimentaire dans le secteur des huiles et des protéines destinées à l'alimentation humaine, sans oublier de relever le défi de produire des protéines végétales destinées à l'alimentation animale, et de contribuer à l'essor des filières de la chimie du végétal.

Pour suivre toute l'actualité : @terresunivia

#### A propos de Sojalim

L'unité de trituration Sojalim Sanders-Euralis a bénéficié de subventions de la région Occitanie et du programme européen FEADER.